

RCS : POINTE A PITRE

Code greffe : 9712

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 02598

Numéro SIREN : 907 949 796

Nom ou dénomination : AB BOYZZ TATOO

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2022 sous le numéro de dépôt A2022/002916

AB BOYZZ TATOO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000 €

Immatriculée au RCS de POINTE A PITRE sous le numéro 907949796

Siège social : 5 Rue Des Pommes Cannelles, 97121 ANSE-BERTRAND

PROCÈS VERBAL DE DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 17/02/2022, l'associé unique et président, THURAM ULIEN KELAN NICOLAS DENYS, a pris les décisions suivantes :

- La clôture de la liquidation de la Société

Résolution 1 - Approbation des comptes de liquidation

L'associé unique après avoir entendu lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 17/02/2022, présentant un solde de liquidation d'un montant de 0 €, approuve lesdits comptes.

Article 2 - Répartition du solde de liquidation

Le solde de liquidation étant supérieur aux apports de l'associé unique, l'associé recevra le montant des ses apports.

De plus le boni de liquidation restant, d'un montant de 0€, sera versé à l'associé unique.

Article 3 - Fin du mandat du Liquidateur

L'associé unique donne quitus au Liquidateur et le décharge de ses fonctions de liquidation à ce jour.

L'associé unique décide de la clôture de la liquidation de la Société.

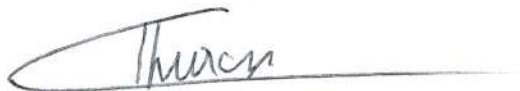
Article 4 - Pouvoir pour formalités de radiation

L'associé unique donne tous pouvoirs à THURAM ULIEN KELAN NICOLAS DENYS pour effectuer la demande de radiation de la société du registre du commerce et des sociétés et accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à ANSE-BERTRAND, le 17/02/2022

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Thurson', written over a horizontal line.

BILAN DE LIQUIDATION AU 17/02/2022

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations incorporelles	0.00 €	Capital social [P1] ²	1.000 €
Immobilisations corporelles	0.00 €	Prime d'émission [P2] ³	
		Réserves/Report	
Immobilisations financières	0.00 €	Dettes fournisseurs	0.00 €
Autres (créances, stock...)	0.00 €	Dettes fiscales	0.00 €
Disponibilités [A1] ¹		Autres dettes (clients, compte courant d'associé...)	0.00 €
		Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) ⁴	
Total de l'actif [AT]	0.00 €	Total du passif [PT]	0,00 €

Boni de liquidation = Disponibilités [A1] - Capitaux propres (apports [P1] + prime d'émission [P2])

Certifié sincère et exact

